Où l'on subventionne un placement de bon rapport

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 176

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015883

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

les constructions. Cette dernière fixe deux exigences : d'une part l'existence d'un plan de quartier dûment approuvé; d'autre part un aspect satisfaisant du point de vue esthétique qui ne compromette pas le caractère d'un site, d'une localité, d'un quartier. Pro Fribourg constate que ces deux conditions ne sont pas remplies.

23 décembre 1971 : déclenchement d'une vaste campagne de presse au sujet de l'Eurotel dans « La Liberté »; deux parties s'affrontent : Gérard Bourgarel, secrétaire de Pro Fribourg s'insurge contre « l'urbanisme au coup par coup », et le directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme, pour qui le développement du tourisme fribourgeois impose des choix. On recensera une centaine d'articles parus au sujet de l'Eurotel aussi bien dans la presse alémanique que dans la presse romande.

26 janvier 1972 : forum organisé par Pro Fribourg sur le thème : « Peut-on aménager un centre-ville ? » A la table des orateurs : l'architecte de la ville, des urbanistes, le président du Parti socialiste fribourgeois. La majorité de l'assistance — nombreuse — se prononce contre l'Eurotel.

7 avril 1972 : conférence de presse du préfet de la Sarine, Laurent Butty, qui présente l'arrêté autorisant la construction et assortit l'octroi du permis d'implantation de certaines conditions afin de compenser quelque peu l'abandon d'un vaste terrain public presque sans contre-partie. Dans des termes un peu obscurs, le préfet prévoit notamment de lier par convention la réalisation de l'Eurotel à la construction d'un théâtre et d'une salle de congrès par la commune.

Un théâtre trop cher pour la commune!

La commune de Fribourg aurait déposé depuis un recours au Conseil d'Etat contre la décision préfectorale; elle ne serait pas en mesure en effet d'investir actuellement les quelque 17 millions nécessaires à la construction d'un théâtre. En réalité, chacun l'avait compris, le théâtre et la salle de congrès n'avaient comme seule raison d'être que d'apaiser l'opinion publique choquée par le sacrifice consenti à des intérêts privés sous prétexte de relance du tourisme.

Où l'on subventionne un placement de bon rapport

Elever le débat sans noyer le poisson, tel aurait pu être le mot d'ordre de Pro Fribourg, mouvement pour la sauvegarde de la cité historique et artistique, lorsqu'il s'attaqua, il y a quelques mois, au projet d'implantation d'un Eurotel à Fribourg.

Elever le débat, c'est-à-dire dénoncer, derrière le cas d'espèce (l'Eurotel), le vrai mal : l'absence d'une conception générale de la cité, le défaut de plan d'aménagement : « De plan de quartier en plan de quartier, Fribourg est en train de se vêtir en habit d'arlequin », écrivait Gérard Bourgarel, secrétaire de Pro Fribourg au plus fort de la polémique.

Elever le débat, c'était aussi s'enquérir de l'intérêt public : et se demander comment la collectivité peut aliéner le domaine public, à perte de surcroît, pour la construction d'un hôtel, constitué, pour plus de la moitié, de bureaux et d'appartements de luxe; c'était demander pourquoi un droit de superficie n'a même pas été prévu, qui aurait au moins interdit l'aliénation du domaine public (à Lausanne, où la construction de l'hôtel-tour d'Ouchy est contestée, il a été admis d'emblée qu'un droit de superficie payant était institué sur le terrain visé par les promoteurs); c'était souligner que la collectivité se rendait sans combattre face aux financiers en question et subventionnait en quelque sorte un placement d'excellent rapport (la formule Eurotel eût été semble-t-il condamnée par l'institution d'un droit de superficie puisqu'il aurait été impossible de vendre des appartements sans posséder le sol).

Sans noyer le poisson, et par exemple cette petite phrase tirée d'une offre de l'Eurotel : « Le fait qu'en Suisse l'achat d'une unité chambre Eurotel peut se faire aussi de façon anonyme est d'une importance décisive pour bien des souscripteurs. En effet, l'anonymité offre des avantages considérables au point de vue fiscal, frais d'enregistrement, etc. Consultez-nous à ce sujet, nous vous conseillerons volontiers ». De là à dire que les promoteurs de l'Eurotel prônent l'évasion fiscale et la violation de la « Lex von Moos », il n'y a qu'un pas.

Dernier point : les partis politiques. Que font-ils ? Rien. Une association privée apolitique, part seule en guerre. De la droite à la gauche, aucune réaction. Pourquoi ?